

## RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023

« Il vaut toujours la peine de  
lutter. En particulier quand  
je vois comment vont les  
victimes et leurs proches. »

Urs Berger, président du Conseil de fondation

« Offrir son aide  
est une question d'attitude  
et non de culpabilité. »

Anders Holte, membre du Conseil de fondation

Ce qui vous attend dans ce rapport d'activité

## SOMMAIRE

La raison d'être de la Fondation EFA

### 3 LE REVERS DE LA FIBRE MIRACLE

5 « À l'époque, nous ignorions que la manipulation de l'amiante était si dangereuse. »

Un entretien avec Madame Santalucia, proche d'une personne malade

### 7 LE DILEMME

9 « La douleur est présente. Nous sommes là pour la rendre supportable. »

Entretien avec Jocelyne Gianini, conseillère en psycho-oncologie auprès du Care-Service Tessin

10 Une qualité de vie accrue pour les personnes concernées et leurs proches

Le Care-Service propose une aide active aux personnes concernées

### 12 UNE SOLUTION DURABLE

### 13 QUI PEUT DEMANDER DE L'AIDE ?

### 14 CONSEIL DE FONDATION ET DIRECTION

17 « Il vaut toujours la peine de lutter. »

Un entretien avec Urs Berger, président du Conseil de fondation

18 « Nous avons bon espoir. »

Perspectives de l'année 2024

### 19 AIDE AUX PERSONNES CONCERNÉES ET À LEURS PROCHES

### 20 CHAQUE SOUTIEN EST PRÉCIEUX

### 21 L'AIDE ARRIVE À BON PORT

### 22 LA SUISSE EN EST CAPABLE

### 23 LA FONDATION DEVRAIT ÊTRE CONNUE DE TOUTES ET TOUS

### 24 CONTACT

Un matériau au lourd passé

## LE REVERS DE LA FIBRE MIRACLE

Les nombreuses facettes de l'amiante

Le 1<sup>er</sup> mars 1990, la Suisse a interdit la fabrication et l'importation de produits contenant de l'amiante. Elle a été l'un des premiers pays au monde à le faire. Le danger de la fibre d'amiante, autrefois portée aux nues, est toutefois encore bien présent.

Résistant à la chaleur, aux produits chimiques et à la traction, isolant électrique et thermique, l'amiante possède de nombreuses propriétés qui en font un matériau extrêmement polyvalent. L'industrie et la technique y avaient donc fréquemment recours jusque dans les années 1990. Sous forme de feuilles, de nattes ou de masses pour la protection incendie, pour les garnitures de freins et d'embrayage dans la construction automobile ou pour les joints d'étanchéité soumis à des sollicitations thermiques ou chimiques élevées.

La manipulation de ce matériau est néanmoins perfide. Il se divise en effet dans le sens de la longueur, générant ainsi des fibres mille fois plus fines qu'un cheveu. En cas d'inhalation, elles atteignent les alvéoles pulmonaires et vont jusqu'au péritoine et à la plèvre, où elles peuvent engendrer un mésothéliome malin jusqu'à 45 ans et plus après l'exposition.

Une découverte tardive pour de nombreuses personnes concernées. Et des résidus toxiques contenant de l'amiante sommeillent encore dans de nombreux bâtiments construits avant les années 1990. Il est par conséquent indispensable de s'informer assez tôt sur les risques et les dispositions légales lors de l'assainissement de tels bâtiments. Seules les entreprises agréées peuvent réaliser ces travaux avec les mesures de sécurité appropriées.

### Amiante fortement aggloméré

Produits en amiante-ciment tels que plaques de toit et de façades, conduites et objets moulés, mastic, colle pour carrelage, revêtements de sol, crépi

### Amiante pur

Cordes, textiles, matériaux de remplissage

### Amiante faiblement aggloméré

Matériaux pour l'isolation thermique et la protection incendie tels que revêtements d'amiante floqué, panneaux de construction légers contenant de l'amiante, revêtements de sols, crépi



## « À l'époque, nous ignorions que la manipulation de l'amiante était si dangereuse. »

Un entretien avec Madame Santalucia, proche d'une personne malade

Aujourd'hui encore, des années après la mort de sa mère, Madame Santalucia a du mal à trouver les mots, puisque seuls quatre mois se sont écoulés entre le diagnostic de la maladie et le décès.

« Ma mère était entièrement dévouée à sa famille. L'essence de sa vie, c'était ses deux enfants, ses sept petits-enfants et ses sept arrière-petits-enfants. Lorsque nous étions enfants, mon frère et moi, notre mère travaillait comme secrétaire à temps partiel. Je me souviens encore de son petit bureau installé au cœur de cette maison où elle a vécu pendant 48 ans. Outre sa famille et son travail, maman adorait bricoler. À ses yeux, poser du papier peint, faire la peinture, des réparations ou même poser des sols n'étaient que des passe-temps. Dans la cuisine, il y avait une plaque en amiante entre la gazinière et le réfrigérateur, comme c'était le cas dans de nombreuses maisons construites entre 1960 et 1970. Par la suite, il s'est avéré que ma mère avait certainement inhalé des fibres d'amiante en arrachant l'ancien revêtement du sol. Peut-être même en travaillant dans la cuisine. À l'époque, nous ne savions pas que l'amiante était si dangereux.

Plusieurs années plus tard, ma mère a soudainement éprouvé des problèmes respiratoires; elle ne se sentait pas bien. C'est à l'hôpital qu'un mésothéliome a été diagnostiqué, quelques jours seulement avant le mariage de notre neveu. Mais ma mère n'a rien dit. Mon frère et moi n'avons découvert la gravité de sa maladie qu'après coup, lorsque nous avons parlé ensemble au médecin. Maman n'a pas versé une seule larme. Consciente que la chimiothérapie ne ferait que prolonger sa souffrance, elle a refusé tout traitement. Elle est décédée quatre mois plus tard, le 23 décembre.



Puis le médecin nous a parlé de la cause de sa maladie: l'amiante. J'ai longtemps hésité avant de faire quoi que ce soit; d'abord à cause du deuil, mais aussi parce que rien ne ramènerait ma mère – et par respect pour tous ceux qui sont morts après avoir été exposés à l'amiante dans le cadre de leur travail. Ils ne savaient pas avec quel matériau ils travaillaient. Plus tard, cela m'a vraiment mise en colère et j'ai fini par demander une indemnisation. La Fondation EFA m'a beaucoup aidée dans ma démarche.»

## LE DILEMME

La justice – aussi pour les personnes dont la maladie causée par l'amiante n'est pas liée à une activité professionnelle.

Les personnes concernées ne tombent pas toutes malades à la suite d'un contact à l'amiante dans un cadre professionnel. Leurs chances de faire valoir leurs droits en matière de responsabilité civile sont alors minimes.

Chaque année, plus de 150 personnes meurent en Suisse des suites d'une exposition à l'amiante. La plupart des cas résultent d'un contact professionnel avec l'amiante. Mais les collaboratrices et collaborateurs du Care-Service de la Fondation EFA connaissent d'autres expériences. Celles de personnes concernées qui, enfants, jouaient à se souffler de la poussière d'amiante au visage, qui secouaient les vêtements de travail dans l'évier de la cuisine ou qui vivaient à proximité de chantiers où l'on manipulait de l'amiante. Des victimes de l'amiante qui ne reçoivent pas les prestations d'assurances sociales adéquates.

Les victimes ou leurs proches peuvent certes tenter une action en justice. Il leur est cependant difficile de faire valoir leurs droits en matière de responsabilité civile, parce qu'il est pratiquement impossible de prouver la responsabilité de la maladie. Par ailleurs, lorsque la maladie est avancée, la procédure prend souvent trop de temps, l'espérance de vie moyenne en cas de maladie étant d'environ 18 mois seulement.

Branches concernées par des cas de décès dus à l'amiante en Suisse

Assureurs privés	Industrie chimique
Carrières et gravières	Industrie MEM (industrie des machines de l'électronique et du métal)
Chemins de fer et transports publics	Papier, plastique, médias et textiles
Chimie et alimentation	Secteur principal de la construction
Construction automobile et réparations	Second-oeuvre
Énergie	Transformation du bois
Fabriques de ciment	

De nombreuses branches sont concernées

De petites quantités de fibres déjà présentent un risque élevé pour la santé. On estime que jusqu'ici, l'amiante a coûté la vie à 3000 personnes en Suisse. D'ici 2040, 4000 nouveaux cas de mésothéliome sont à craindre.



## « La douleur est présente. Nous sommes là pour la rendre supportable. »

Entretien avec Jocelyne Gianini, conseillère en psycho-oncologie auprès du Care-Service Tessin

Jocelyne Gianini est conseillère en psycho-oncologie auprès de la Ligue pulmonaire du Tessin. Cette organisation à but non lucratif travaille sur mandat de la Fondation EFA en tant que point de contact pour les personnes concernées et leurs proches. Grâce à son réseau, elle améliore la qualité de vie des personnes concernées de manière ciblée, en les soutenant dans cette période particulièrement difficile.

La plupart des personnes sont très surprises par le diagnostic. Nombreuses sont celles qui ignorent où et quand elles ont été en contact avec de l'amiante. 40 ans peuvent en effet s'écouler entre le contact et le début de la maladie. Il s'agit alors d'examiner le parcours de vie des personnes concernées et de reconstituer les souvenirs, pièce par pièce. « C'est douloureux de se souvenir, déclare Jocelyne Gianini. Souvent, toutes les blessures refont surface. Puis le fait d'évoquer le passé les aide énormément. Tant les personnes concernées que les proches aidants. » La collaboratrice du Care-Service Tessin sait de quoi elle parle. Conseillère en psycho-oncologie, elle a déjà accompagné de nombreuses personnes concernées et leurs proches.

« Nous sommes là pour les gens, nous les écoutons et prenons du temps pour eux. Nous entendons beaucoup d'histoires, belles et moins belles. Lorsque les personnes s'ouvrent, nous essayons de savoir ce dont elles ont besoin et comment nous pouvons les aider. Ici et maintenant, dans ce moment précis. En leur témoignant toujours du respect. Souvent, on pense que les personnes concernées elles-mêmes ont besoin d'aide. Or parfois, c'est aussi le cas de la famille. Le cas inverse se produit aussi. Nous sommes alors uniquement en contact avec la famille, qui souhaite protéger la personne concernée. »

## Une qualité de vie accrue pour les personnes concernées et leurs proches

Le Care-Service propose une aide active aux personnes concernées

Pourquoi moi ? Comment cela a-t-il pu se produire ? Que faire maintenant ? Grâce à ses nombreux entretiens quotidiens, le Care-Service connaît les questions qui taraudent les personnes concernées et leurs proches.

Le souci d'être une charge pour la famille, la peur du non-dit ou les difficultés financières : les défis que doivent affronter les personnes concernées et leurs proches sont multiples. « Nous ne pouvons pas les guérir, mais pouvons améliorer leur qualité de vie, explique Jocelyne Gianini. En collaboration avec notre réseau, nous offrons aux personnes concernées tout ce dont elles ont besoin pour faire face à leur situation. Cela inclut aussi les proches, la famille, l'épouse, le frère, la sœur et les enfants. Soit nous disposons nous-mêmes des moyens nécessaires, soit nous activons notre réseau et faisons appel à un soutien professionnel. »

### Les préoccupations les plus fréquentes des personnes concernées

**20–25 %**

Informations générales sur le thème de l'amiante

**20 %**

Questions psychosociales

**20 %**

Questions médicales sur le diagnostic et le traitement

**15 %**

Orientation vers une institution

**10 %**

Informations sur la Fondation EFA

**5 %**

Check-up médicaux et matériel d'information



Dans ce but, la Fondation EFA a mis sur pied un Care-Service, en collaboration avec les ligues pulmonaires cantonales de Zurich, de Vaud et du Tessin. L'offre est gratuite. Des spécialistes formés conseillent les personnes concernées, leurs proches et toute partie intéressée sur toute question relative à une maladie due à l'amiante, par téléphone ou personnellement. La plupart des questions concernent le rapport à la maladie et son traitement. Le conseil financier entre toutefois aussi en ligne de compte. « Nous nous concentrons toujours sur la personne qui est assise en face de nous. Nous tissons des liens afin de lui offrir la meilleure qualité de vie possible, quelles que soient ses préoccupations du moment, ajoute Jocelyne Gianini. Même après le décès des personnes concernées, nous sommes là pour les proches. Cela est très important, car même après la mort, les questions subsistent. »

## UNE SOLUTION DURABLE

La politique et l'économie autour d'une même table

La Fondation EFA vient en aide aux victimes de l'amiante de manière rapide et équitable – même lorsque le contact avec l'amiante s'est produit hors de leur cadre professionnel. La Fondation EFA garantit ainsi également un soutien aux personnes non assurées selon la LAA.

La Cour européenne des droits de l'homme s'étant opposée à la prescription légale en vigueur en Suisse, le conseiller fédéral Alain Berset a convoqué en 2015 une table ronde afin de pouvoir proposer une aide rapide et non bureaucratique. Sous la direction de l'ancien conseiller fédéral Moritz Leuenberger, des délégués d'entreprises, de fédérations, d'associations de victimes, d'avocats, de syndicats, de la Suva et de l'administration fédérale ont entamé des discussions. Leur objectif était de trouver une solution pour les personnes dont le mésothéliome n'était pas reconnu comme maladie professionnelle. Après analyse de la situation, les participant-e-s ont proposé en décembre 2016 la création de la Fondation Fonds d'indemnisation pour les victimes de l'amiante, abrégée Fondation EFA. Le capital nécessaire était estimé à 100 millions de francs. Le financement de ce montant devait se faire sur une base bénévole par le biais de dons provenant de l'économie et de l'industrie, de fédérations et autres institutions ainsi que des particuliers.

**« Il est important de savoir qu'il y a là quelqu'un qui peut aider. »**

Jocelyne Gianini, Care-Service Tessin

En juillet 2017, à peine sept mois plus tard, la Fondation EFA entamait sa mission. Son capital initial se montait à 6 millions de francs. Dès le départ, il était clair que de nouveaux fonds seraient nécessaires pour pouvoir aider les victimes de l'amiante et leurs proches rapidement, équitablement et de manière non bureaucratique. À fin 2021, seuls 25,6 millions de francs des montants promis ont été encaissés. Or pour pouvoir continuer de soutenir financièrement les victimes de l'amiante, la Fondation EFA a urgemment besoin de 25 millions de francs supplémentaires. Ce fut la raison des appels à la solidarité lancés le 14 décembre 2021 avec le soutien du président de la Confédération d'alors Guy Parmelin et du conseiller fédéral Alain Berset. Leur objectif était de rappeler leur responsabilité sociale et leur promesse aux entreprises, à l'industrie et aux associations. Les associations économiques et la Suva ont promis leur soutien. Une initiative de crowdfunding lancée en 2022 devrait rapporter des dons supplémentaires.

## QUI PEUT DEMANDER DE L'AIDE ?

Les conditions préalables d'obtention de prestations financières de la Fondation EFA

Les conditions d'obtention d'une indemnisation sont clairement définies.

Le champ d'application est basé sur les prestations actuellement versées par l'assurance-accidents obligatoire (LAA) pour le mésothéliome reconnu comme maladie professionnelle.

Toute personne souffrant d'une tumeur maligne dans la région de la plèvre ou du péritoine peut adresser une demande de soutien financier à la Fondation EFA, à savoir :

- toute personne ayant contracté un cancer de la plèvre ou du péritoine après 1996 et ayant été exposée à l'amiante de manière avérée en Suisse ;
- tout membre de la famille proche d'une personne souffrant d'un cancer de la plèvre ou du péritoine et remplissant les critères d'éligibilité ;
- tout-e titulaire d'une procuration d'une personne remplissant les critères d'éligibilité ;
- toute personne renonçant aux procès en responsabilité civile et actions en responsabilité à l'égard de la maladie.

Lorsque ces conditions sont réunies, la Fondation EFA offre deux types de prestations financières : l'indemnité, similaire à l'allocation pour perte de gain, et la compensation, similaire à l'indemnité pour atteinte à l'intégrité. Les bénéficiaires des prestations financières de la Fondation EFA renoncent à faire valoir toute autre prétention de dommages et intérêts.

Vous trouverez davantage d'informations sur notre site internet [www.fondation-efa.ch](http://www.fondation-efa.ch)

**« Il ne s'agit pas d'avoir raison, mais d'aider. »**

Marco Forte, membre du Conseil de fondation



## CONSEIL DE FONDATION ET DIRECTION

Ensemble vers l'objectif

Le Conseil de fondation est constitué d'associations et d'entreprises qui financent le fonds. Des représentants des victimes de l'amiante et des syndicats font également partie du Conseil de fondation. Les intérêts de toutes les parties de la politique et de l'économie y sont ainsi représentés.

### Le Conseil de fondation

Président: **Urs Berger**

Président du Conseil d'administration jusqu'au printemps 2023, La Mobilière

Vice-président: **Markus Jordi**

Responsable des ressources humaines, CFF SA, membre de la direction du groupe

**Hubert Bär**

Responsable de l'assurance RC et de la gestion des sinistres, Association Suisse d'Assurances (ASA), jusqu'à fin 2019.

**Anders Holte**

Ancien PDG d'Eternit (Suisse) SA

**Luca Cirigliano**

Secrétaire central de l'Union syndicale suisse (USS)

**Marco Forte**

Représentant de l'Association pour les victimes de l'amiante et leurs proches (VAO)

### La direction

**Benjamin Schlesinger**

Benjamin Schlesinger a mis sur pied la Fondation EFA en sept mois seulement. Il l'accompagne au niveau opérationnel et en dirige le secrétariat. Il est responsable de l'orientation de la fondation, du développement de ses prestations, de l'atteinte de ses objectifs et de la communication.

« La fondation obtient la justice sociale pour les victimes de l'amiante. Un grand progrès pour la Suisse. »

Urs Berger, président du Conseil de fondation

« La fondation est un appel à la responsabilité sociale de l'économie. »

Markus Jordi, vice-président du Conseil de fondation

« Rien ne peut effacer la souffrance, mais la reconnaître peut la soulager. »

Benjamin Schlesinger, directeur de la Fondation EFA



## « Il vaut toujours la peine de lutter. »

Un entretien avec Urs Berger, président du Conseil de fondation

Fin 2021, Guy Parmelin, président de la Confédération en 2021, le conseiller fédéral Alain Berset et la Fondation EFA ont rappelé leur responsabilité sociale aux délégués des associations économiques. L'issue de ces dialogues n'a toutefois pas été à la hauteur des attentes de la fondation. Urs Berger garde néanmoins espoir.

« Nous avons lancé un appel à la solidarité à fin 2021. J'espérais alors que quelque chose en résulterait, en matière de soutien, de moyens financiers et de possibilités; qu'après la pandémie, nous aborderions désormais les choses de manière plus positive. Or cela n'a malheureusement pas été le cas. De nombreux dialogues, beaucoup de belles paroles, mais pas d'argent. » Un résultat décevant, en particulier pour Urs Berger. L'entrepreneur garde néanmoins espoir. « C'est dommage qu'à notre époque, chacun pense à soi au lieu d'accorder plus d'attention au traitement inéquitable des victimes. Je pense qu'il vaut toujours la peine de lutter. En particulier quand je vois comment vont les victimes et leurs proches. Les associations économiques ont promis de nous soutenir avec la Suva. C'est un signe clair pour aller de l'avant. »

À la question de savoir quel avenir souhaite Urs Berger, il ne réfléchit pas longtemps avant de répondre: « Mon plus grand désir est de veiller à ce que la fondation dispose de suffisamment de moyens. Et que nous trouvions quelqu'un pour reprendre la présidence. Une personnalité qui continuera à accorder le poids nécessaire à cette cause. Pour l'instant, nous avons encore des moyens financiers à disposition. Mais que se passerait-il si nous ne pouvions plus aider les personnes concernées? Nombreux sont ceux et celles qui s'engagent pour la fondation, au sein du Conseil de fondation, de la direction et du Care-Service. Nous entretenons de très bons rapports avec la Suva et la fondation fonctionne. Ce qui n'a fonctionné qu'en partie jusqu'ici, c'est le financement. C'est dommage. Mais ce n'est qu'une raison de plus pour lutter. »

## « Nous avons bon espoir. »

Perspectives de l'année 2024

Le nouvel article 67b LAA devrait fournir les bases légales permettant à la Suva de soutenir la Fondation EFA. Les premières prises de position sur le nouveau projet de loi sont prometteuses.

« Il y a encore de nombreuses maladies dues au contact avec l'amiante, déclare Urs Berger, président du Conseil de fondation. Même de nouvelles, comme le montre la statistique de la Suva. Pourtant, en 2023, peu de personnes concernées ont sollicité un soutien. Cela est préoccupant. Il faut que les victimes de l'amiante et leurs familles sachent que nous existons et qu'elles peuvent obtenir de l'aide. C'est pourquoi nous continuerons cette année à faire connaître davantage notre offre. »

En fait, Urs Berger souhaitait remettre la présidence du Conseil de fondation à un successeur cette année déjà. Le financement de la Fondation EFA le maintient néanmoins en service. « Je resterai président jusqu'à ce que le financement de la fondation soit garanti. » Le nouvel article 67b LAA en pose les fondations. Il crée les conditions nécessaires pour que la Suva puisse financer la Fondation EFA. « La modification de la loi signifie davantage de sécurité pour les personnes concernées et leurs proches, se réjouit Urs Berger. Nous aurons ainsi les moyens à disposition pour leur apporter le soutien nécessaire à l'avenir aussi. Les avis exprimés à ce jour sont très positifs. Si le Parlement approuve le projet de loi, nous aurons une solution très satisfaisante pour toutes les parties prenantes. »

À la question de savoir si des appels à la solidarité auront lieu en 2024, Urs Berger répond en secouant la tête : « Nous avons déjà tenté cela à plusieurs reprises. Nous pouvons certainement encore chercher le dialogue. Mais on finit par tourner en rond. La position des interlocuteurs n'a pas changé. C'est aussi pour cette raison que nous saluons la solution d'un financement par la Suva. De nombreuses associations sont en effet impliquées par l'intermédiaire de leurs partenaires sociaux. »

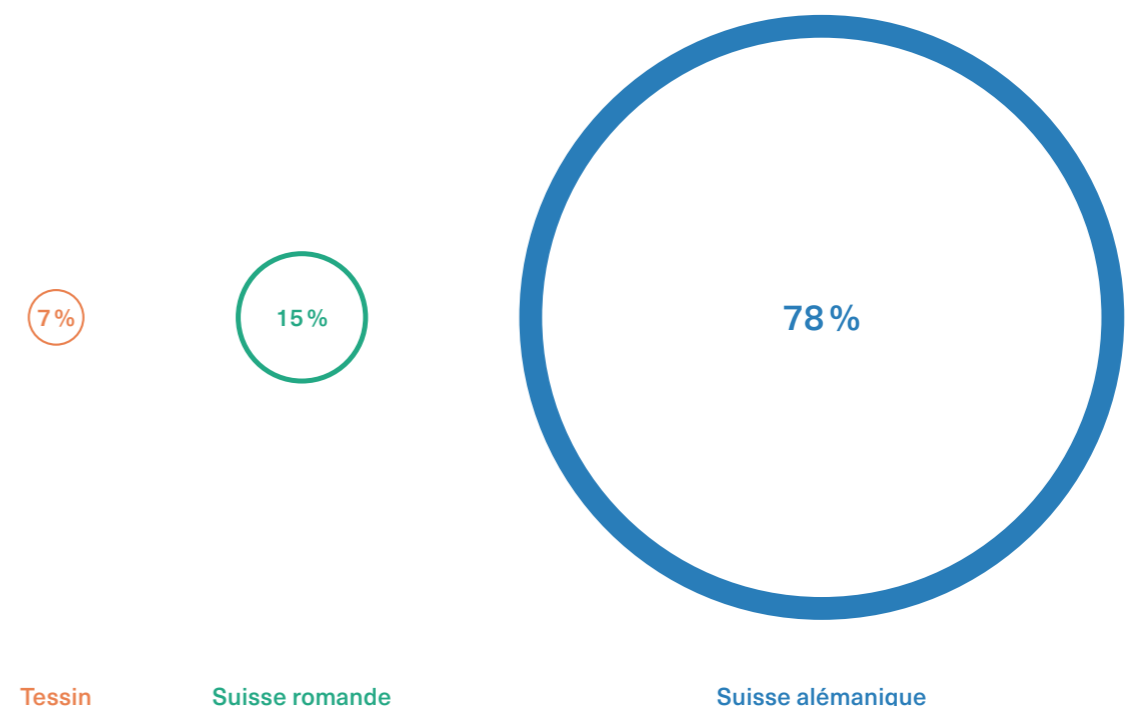
## AIDE AUX PERSONNES CONCERNÉES ET À LEURS PROCHES

Nombre de consultations durant l'année 2023

Le Care-Service joue un rôle important dans le soutien de la Fondation EFA. Cette année, le travail a aussi été influencé par la pandémie de coronavirus. Au lieu des consultations personnelles, bon nombre de personnes ont choisi d'autres moyens d'entrer en contact avec le Care-Service.

Le Care-Service soutient les personnes concernées et leurs proches dans toutes les questions liées à une maladie. Il établit également le lien avec les institutions externes. Il propose ainsi une assistance active. « En collaboration avec notre réseau, nous offrons aux personnes concernées tout ce dont elles ont besoin pour faire face à leur situation. Soit nous disposons nous-mêmes des moyens nécessaires, soit nous activons notre réseau et faisons appel à un soutien professionnel », explique Jocelyne Gianini, conseillère en psycho-oncologie auprès du Care-Service Tessin. Les personnes intéressées peuvent aussi s'y informer sur les dangers de la manipulation d'amiante.

Durant l'année civile 2023, les personnes concernées et leurs proches ont posé leurs questions au Care-Service par courriel ou par téléphone. Cela montre que la Fondation EFA et ses prestataires ne sont pas encore suffisamment connues en tant qu'institutions. Parmi les consultations personnelles de l'année dernière, 78 % se sont déroulées en Suisse alémanique, 15 % en Suisse romande et 7 % au Tessin.



## CHAQUE SOUTIEN EST PRÉCIEUX

Nombre de demandes durant l'année 2023

« C'est dommage que nous vivions à une époque où chacune et chacun s'occupe de soi, plutôt que d'accorder davantage d'attention au traitement injuste des victimes. »

En 2023, le nombre de demandes a encore diminué. Nous en avons reçu 30 en 2022 et seulement 14 en 2023. Une incitation claire à faire mieux connaître la Fondation EFA. Depuis 2017, la législation prévoit le versement d'une indemnité pour atteinte à l'intégrité dès le début de la maladie déjà. C'est la raison du recul du nombre de demandes dans ce domaine. Parmi les 14 requêtes reçues, 86 % provenaient de Suisse alémanique, 7 % de Suisse romande et 7 % du Tessin. 1 demande relevait de la catégorie A, 8 de la catégorie B et 5 de la catégorie C. Depuis la création de la fondation, 349 personnes au total y ont fait appel. Cela représente une moyenne d'environ 4 demandes par mois depuis la création de la fondation.

### Catégorie A

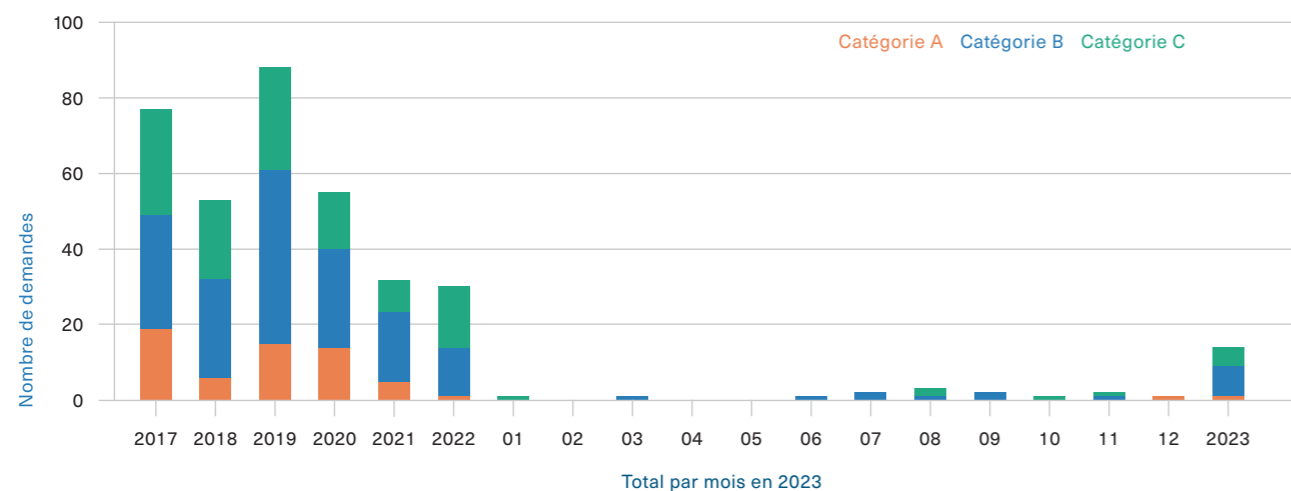
Demandes de personnes n'ayant pas contracté un mésothéliome malin à la suite d'une exposition à l'amiante en Suisse. Ces requêtes sont refusées, car la Fondation EFA a été créée pour les personnes ayant contracté un mésothéliome malin à la suite d'une exposition à l'amiante en Suisse.

### Catégorie B

Demandes de personnes souffrant d'un mésothéliome malin lié à une exposition à l'amiante en Suisse, non reconnu comme maladie professionnelle selon la LAA. Ces demandes font l'objet d'une délibération basée sur le règlement d'indemnisation.

### Catégorie C

Demandes de personnes souffrant d'un mésothéliome malin lié à une exposition à l'amiante en Suisse, reconnu comme maladie professionnelle selon la LAA. Le règlement d'indemnisation sert également de base de décision pour cette catégorie de sollicitation.



## L'AIDE ARRIVE À BON PORT

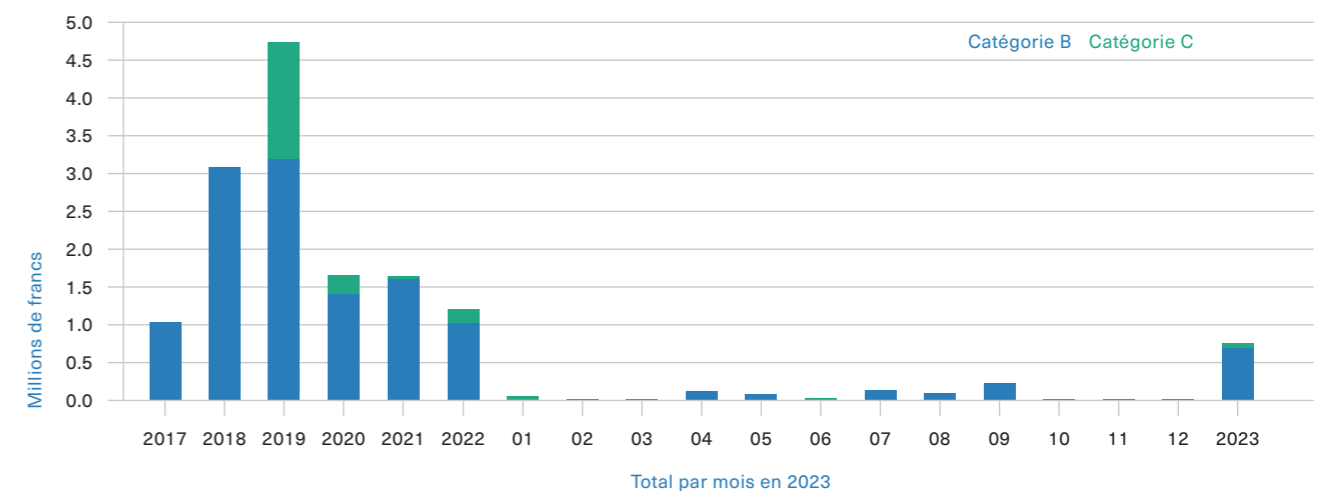
Nombre d'indemnisations en 2023

Une analyse approfondie indique que la Fondation EFA a versé au total 800 000 francs pour 9 indemnisations en 2023. « Les personnes concernées sont très heureuses de bénéficier de notre soutien », déclare Urs Berger, président du Conseil de fondation. « Les prestations reviennent en effet directement aux victimes. »

« L'espérance de vie après le diagnostic est d'environ 18 mois », déclare Urs Berger en hochant la tête. « Imaginez-vous envoyer les personnes malades au tribunal. Il est essentiel que les décisions puissent être prises rapidement, sans bureaucratie ni procédure judiciaire. Les personnes concernées peuvent ainsi encore profiter du temps qu'il leur reste. » L'ordre de grandeur des indemnités aux ayants droit dont l'atteinte à la santé n'est pas reconnue comme maladie professionnelle selon la LAA (catégorie B) s'élevait à environ 115 000 francs. Le montant des indemnités relatives à un mésothéliome reconnu comme maladie professionnelle selon la LAA (catégorie C) avoisinait les 20 000 francs.

« La Fondation a gagné en importance. Cela donne de l'espoir. »

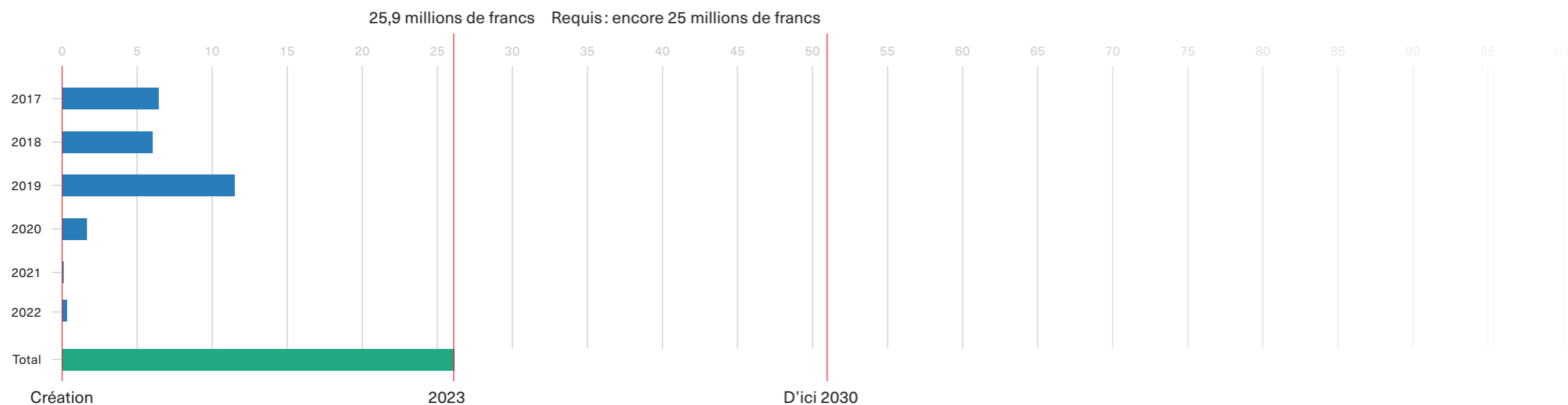
Urs Berger, président du Conseil de fondation



## LA SUISSE EN EST CAPABLE

Montant des dons reçus en 2023

En 2023, la Fondation a encaissé 18 000 francs. L'objectif du financement est toutefois encore lointain. « La fondation fonctionne, déclare Urs Berger. Ce qui n'a fonctionné qu'en partie jusqu'ici, c'est le financement. »



## LA FONDATION DEVRAIT ÊTRE CONNUE DE TOUTES ET TOUS

Travail de relations publiques

Le travail de relations publiques est essentiel pour la Fondation EFA. Depuis 2017, elle est apparue dans 353 articles de la presse populaire et spécialisée. C'est en Suisse alémanique que les articles dans la presse écrite, en ligne et les reportages à la radio ont été le plus nombreux, avec une part de 66 % de tous les communiqués. La Suisse romande a été représentée à raison de 25 % et le Tessin de 9 %.

En 2023 également, la Fondation EFA a favorisé le contact avec les personnes éligibles par le biais de divers représentants d'intérêts tels que la Ligue pulmonaire et la Ligue contre le cancer, des fédérations et associations spécialisées du domaine de la santé ainsi que le corps médical spécialisé (chirurgie thoracique, oncologie, pneumologie) et les hôpitaux. La Fondation EFA entretient le dialogue avec d'autres organisations susceptibles d'accroître le degré de notoriété de l'offre auprès des personnes concernées.

## CONTACT

### Fondation Fonds d'indemnisation des victimes de l'amiante

% Union syndicale suisse  
Monbijoustrasse 61  
3007 Berne

+41 41 418 89 79  
info@fondation-efa.ch

[www.fondation-efa.ch](http://www.fondation-efa.ch)

### La plateforme de crowddonating

there-for-you.com  
[www.there-for-you.com/fr/donations/hilfe-fuer-asbestopfer/](http://www.there-for-you.com/fr/donations/hilfe-fuer-asbestopfer/)

### Care-Service Suisse alémanique

+41 44 268 20 00, care-service@lunge-zuerich.ch

### Care-Service Suisse romande

+41 21 623 38 00, care-service@lpvd.ch

### Care-Service Tessin

+41 91 973 22 80, care-service@legapolm.ch

### Demandes des médias

+41 31 311 00 16, medien@stiftung-efa.ch

### Service-Center Demandes

+41 41 418 89 79, gesuche@stiftung-efa.ch

« La Suisse fait preuve  
de solidarité envers la Fonda-  
tion. Un signal important.  
Précisément en ce moment. »

Urs Berger, président du Conseil de fondation



